

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 83 (1995)

Heft: 5

Artikel: Votations fédérales : AVS : le sort des femmes

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280675>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votations fédérales

AVS: le sort des femmes

Trois sujets pour les votations fédérales du 25 juin. Mais le plus important sans doute sera celui sur l'avenir de l'AVS.

Il faudra finalement voter sur la 10e révision de l'AVS, puisque le référendum lancé par l'Union syndicale suisse (USS) et la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) a largement abouti, cumulant quelque 150000 signatures. La date choisie par le Conseil fédéral est celle du 25 juin. Citoyennes et citoyens devront se prononcer également sur l'initiative du Parti socialiste suisse (PSS) et de l'USS «pour une extension de l'AVS», ainsi que sur un référendum des Démocrates suisses (nationalistes) contre un assouplissement de la loi fédérale sur l'acquisition de biens immobiliers par les étrangers, plus communément connue sous le nom de «Lex Friedrich».

Le 10 mars 1994 fut à la fois jour rose et jour noir. Il a vu l'élection de Ruth Dreifuss au Conseil fédéral par les deux Chambres réunies en Assemblée fédérale. Il a marqué aussi la date, entrée dans la chronique féministe fédérale, de la «gifle» du Conseil national qui veut faire payer au peuple les améliorations de la 10e révision de l'AVS par le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes. A 63 ans dès 2001; à 64 ans dès 2005. Le Conseil des Etats s'étant rallié au Conseil national, l'entrée en vigueur de la 10e révision, laborieusement négociée pendant plus de quinze ans, se profilait enfin à l'horizon.

Mais, le débat a aussitôt rebondi, plongeant les femmes et la gauche dans la perplexité, les divisant les unes et l'autre.

Les syndicats n'ont jamais hésité. En lançant le référendum en automne dernier, l'USS et la CSC annonçaient du même coup le lancement d'une initiative populaire fédérale «pour la 10e révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite», avec l'objectif de la déposer encore avant le 25 juin. De leur côté, d'autres formations ont lancé en même temps leurs propres initiatives. La Société suisse des employés de commerce réunit des signatures «pour un assouplissement de l'AVS - contre le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes». Le Parti écologiste suisse anticipe sur la 11e révision de l'AVS et se préoccupe de son financement, avec ses deux initiatives, l'une «pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes», la seconde «pour garantir l'AVS - taxer l'énergie et non le travail».

Déchiré, le comité central du PSS - dont une courte majorité combattait le référendum des syndicats - a procédé à une



Un point sur lequel au moins toutes les femmes de gauche sont d'accord.

(Photo: S. Klein)

consultation de tous les militants du parti. Sur le tiers de ceux qui ont répondu, deux tiers se sont prononcés contre le référendum. Il en résulte que le PSS fera campagne, parallèlement aux autres partis bourgeois, contre le référendum et pour les acquis de la 10e révision, splitting des rentes et bonus éducatif notamment. L'USS, la CSC, le Parti du travail et divers mouvements de gauche défendront leur position d'opposition catégorique au relèvement de l'âge de la retraite des femmes, leur initiative devant réunir un maximum de signatures pour faire pression sur la classe politique afin de réintroduire dans la loi les acquis de la 10e révision. Des tactiques différentes pour aboutir, un jour, au même but.

La belle unanimité des partis bourgeois - la libérale vaudoise Suzette Sandoz est du nombre - en faveur des acquis de la 10e révision laisse entendre que la véritable bataille se jouera lors de la 11e révision dont le point chaud, eu égard au vieillissement de la population, sera le mode de financement de cette assurance sociale, la flexibilisation de l'âge de la retraite jouant un rôle secondaire.

Pour une extension de l'AVS

Car, d'ores et déjà, le score que réalisera le deuxième sujet soumis au vote le 25

juin, donnera la température du nouveau débat. L'initiative du PSS et de l'USS «pour l'extension de l'AVS et de l'AI», déposée en mai 1991, a fait l'objet d'un préavis de rejet, autant de la part du Conseil fédéral que de la majorité du Parlement.

Elle a pour objet de revaloriser le 1er pilier de prévoyance vieillesse (AVS), afin qu'il couvre les besoins vitaux et qu'il contribue de plus à l'indépendance économique sur la base du maintien du niveau de vie avant la retraite (objectif actuel de 2e pilier). Elle prévoit aussi la rente indépendante de l'état-civil et le bonus éducatif. Elle donne par ailleurs la possibilité, aux hommes comme aux femmes, de prendre une retraite anticipée dès 62 ans. Les charges des assurés au titre de la prévoyance professionnelle seraient allégées proportionnellement à l'extension de l'AVS, par l'augmentation de la déduction de coordination. Cette extension de l'AVS coûterait au total, selon les estimations des promoteurs de l'initiative, 7,1 milliards de francs par an, soit 6 milliards de francs de plus pour les rentes AVS, 1 milliard pour les pensions de retraite anticipée, 1 milliard de plus pour l'AI, les pouvoirs publics étant déchargés de 900 millions sur les prestations complémentaires, alors que les allègements au titre de la prévoyance professionnelle n'atteindraient que 2,7 milliards de francs. Le coût total de l'initiative serait de 4,4 milliards de francs. Le taux de cotisation de l'AVS devrait augmenter de 2%, passant de 8,4% actuellement à 10,4%. L'initiative du PSS et de l'USS prévoit que la Confédération prenne en charge 25% des dépenses de l'AVS ou 50% des dépenses de l'AI. Lancée en 1990, elle demandait la garantie du libre passage intégral dans la prévoyance professionnelle, réalisé dans l'intervalle.

Lex Friedrich

Le troisième sujet de ces votations porte sur le référendum lancé par les Démocrates suisses contre un assouplissement de la Lex Friedrich qui prévoit que toute personne ayant, ou ayant eu, un domicile en Suisse pendant cinq ans, pourra acquérir librement des biens immobiliers. Le noyau dur de la loi est néanmoins maintenu, dans l'optique de disposer de moyens pour lutter contre la spéculation immobilière.

Anne-Marie Ley